

CESSION

Par les présentes, Madame ZUINE Khadija PERRIN, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit à Monsieur PERRIN Eric , qui accepte, les 200 parts sociales de 1 € lui appartenant dans la Société.

se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 200€, soit 100% des parts sociales acquise par Monsieur PERRIN Eric.

Le paiement sera effectué ce jour.

DECLARATIONS DU CEDANT ET DE L'ACQUEREUR

La cédante, Madame ZUINE Khadija PERRIN déclare :

- qu'elle est née le 16 Décembre 1966 à MARRAKECH
- qu'elle demeure 4 Rue du Général Mangin à SAINT AVOLD (57500)

- que les parts sociales cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,

L'acquéreur, Monsieur PERRIN Eric, déclare :

- qu'il est né le 07 Février 1962 à COURBEVOIE (92)
- qu'il demeure 4 Rue du Général Mangin à SAINT AVOLD (57500)

Le cédant et la cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

KP

EP

CESSION D'ACTIONS

Les soussignés :

Madame ZUINE Khadija PERRIN
Né le 16/12/1966 à MARRAKECH
De nationalité Française
Demeurant 4 Rue du Général Mangin à SAINT AVOLD (57500)
Ci-après dénommée "le cédant",
D'une part,

Monsieur PERRIN Eric
Né le 07/02/1962 à Courbevoie
De nationalité Française
Demeurant 4 Rue du Général Mangin à SAINT AVOLD (57500)

Ci-après dénommée "l'acquéreur",
D'autre part,

Ont préalablement à l'acte de cession d'actions, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Suivant acte sous seings privés en date du 28 Février 2025 à Azy Sur Marne , il existe une société civile immobilière nommée SCI KVAIMMO, au capital de 1 000 Euros, divisé en 1 000 parts sociales de 1 € chacune libérées intégralement, dont le siège est fixé 27 Rue de derrière les Murs à AZY SUR MARNE (02400) La SCI KVAIMMO a pour objet d'activité la location de terrains et de biens immobiliers.

La gérante actuelle de ladite société est Madame PERRIN Khadija..

Le capital social de la société est actuellement réparti comme suit entre les associés :

Monsieur BOURNIQUE Alexandre.....	240 parts sociales
Monsieur BOURNIQUE Valentin.....	240 parts sociales
Madame PERRIN Khadija.....	520 parts sociales

Le cédant possède 520 parts sociales de 1 € chacune qui lui ont été attribuées en représentation de son apport.

Ceci exposé, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

KP

EP

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article L. 223-16 du Code de commerce et aux statuts, cette cession a lieu entre associés et ne nécessite donc pas l'agrément des associés.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société sc KVAImmo est soumise à l'impôt sur le revenu et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société. Il précise que la Société est une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 150 A bis du Code général des impôts.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS.

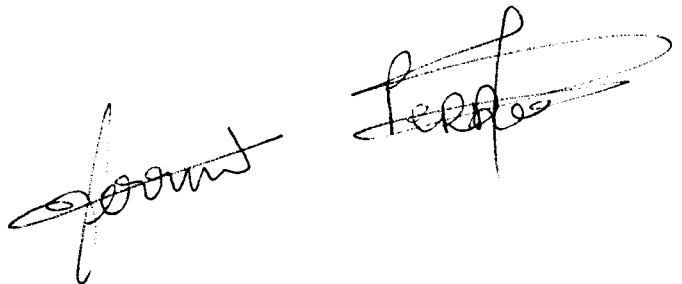
La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues à l'article 1690 du Code civil.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la cessionnaire qui s'y oblige.

Fait en 4 exemplaires
A AZY SUR MARNE
Le 28 Février 2025

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, both appearing to be cursive and somewhat stylized.

EP